



BEE FRIENDLY® Un label pour les produits respectueux des pollinisateurs

AdF : Bonjour Bertrand, nous connaissons votre engagement en tant qu'apiculteur dans le combat contre les pesticides depuis de nombreuses années. Est-ce votre formation initiale de technicien agricole qui vous a amené à aborder la lutte en renforçant les liens et les échanges avec le milieu agricole ?

Bertrand AUZERAL : Le combat doit être mené de tous les côtés pour préserver nos abeilles et les autres pollinisateurs, et il est certain que nous devons aborder la problématique du côté des agriculteurs et charge à nous, apiculteurs, de leur expliquer nos problèmes. Partout dans le monde et plus encore dans les pays industrialisés, les abeilles et les insectes pollinisateurs sont en déclin. Parmi d'autres causes, de nombreuses études scientifiques montrent que l'abeille est principalement mise en danger par l'utilisation de pesticides nocifs et la perte de biodiversité découlant de l'intensification de l'agriculture réduit le bon développement des colonies et les récoltes de miel. Ces deux facteurs aggravants, il est possible de les maîtriser, de les réduire, en orientant l'agriculture vers d'autres méthodes de production plus respectueuses de l'environnement, de la santé et des pollinisateurs. C'est le but que nous nous sommes donné !

AdF : Vous avez donc cherché à promouvoir et à valoriser les efforts réalisés par les différents intervenants du milieu agricole et de la filière agroalimentaire ? Que représente concrètement le label BEE FRIENDLY® ?

Bertrand AUZERAL : Il ne faut pas perdre de vue que les agriculteurs peuvent détenir et devenir une grosse partie de la solution face à la disparition des abeilles. C'est pour cela que nous travaillons à leurs côtés. BEE FRIENDLY® est un label à destination des agriculteurs et acteurs de la filière agroalimentaire. Les producteurs qui respectent les pratiques respec-



teuses des abeilles et pollinisateurs, répertoriées dans nos référentiels, peuvent utiliser le label sur leurs produits et ainsi expliquer aux consommateurs le travail fait dans leur champ, leur vignoble et leurs vergers pour protéger les abeilles.

AdF : Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les exigences concrètes pour l'obtention du label ?

Bertrand AUZERAL : Elles sont élaborées par un collège d'experts de l'abeille, de l'agriculture et de la protection de l'environnement, 27 critères précis et mesurables ont été retenus, au nombre desquels :

- La garantie d'une traçabilité & la mise en place de rotations de cultures bénéfiques ;
 - Un encadrement étroit de l'utilisation des pesticides : une liste de molécules interdites, la mise en place de mesures de protection des pollinisateurs lors des traitements, etc. ;
 - L'interdiction de l'utilisation directe ou indirecte des OGM ;
 - La mise en place de zones de préservation de la biodiversité ;
 - Le partenariat avec des associations d'apiculteurs, et l'information à ces derniers des traitements prévus sur les parcelles ;
 - Le cahier des charges établit une liste de pratiques éliminatoires et 3 niveaux de qualification correspondant aux étapes successives d'une démarche de progrès ;
 - La conformité au label est contrôlée par un organisme accrédité et indépendant ;
 - L'organisme de certification rédige un rapport d'audit. Il est par la suite visé par un comité de labellisation, composé d'experts indépendants du monde apicole, agricole et associations de protection de l'environnement. Le CI statue sur la labellisation d'un dossier. Ce comité est garant de l'éthique du label et travaille aussi à son évolution.
- La démarche de progrès continu est au cœur de notre système !



AdF : La porte est donc grande ouverte aux agriculteurs, mais sont-ils conseillés ?

Bertrand AUZERAL : Bien sûr ! Déjà, le label s'adresse à tous les agriculteurs désireux de préserver les pollinisateurs, quelles que soient leurs pratiques à la base, l'idée est d'apprendre, qu'ils soient en bio ou non. Ensuite, le label propose à tous les agriculteurs volontaires de devenir partenaires en vue d'obtenir la labellisation BEE FRIENDLY®. C'est un engagement sur plusieurs années, durant lesquelles l'équipe d'ingénieurs agronomes de BEE FRIENDLY® travaille aux côtés des agriculteurs qui sont ainsi informés et formés à l'importance des pollinisateurs et aux meilleures pratiques agroécologiques.

AdF : Vous avez évoqué la nécessité de créer du lien entre apiculteurs et agriculteurs, cet aspect est-il pris en considération dans l'attribution du label ?

Bertrand AUZERAL : C'est même un axe fort du label. Nous aidons les démarches qui favorisent la rencontre avec les apiculteurs locaux et établissent un dialogue avec eux pour construire un milieu accueillant pour les pollinisateurs et adapté au territoire. Aux côtés des apiculteurs et des experts des pollinisateurs sauvages, les agriculteurs bénéficient de leurs connaissances et découvrent les exigences et les difficultés que rencontrent les populations d'abeilles et l'apiculteur.

Les objectifs sont de garantir aux apiculteurs un environnement riche et sûr pour installer des ruches :

- les agriculteurs ont supprimé les pesticides toxiques pour les abeilles sur les parcelles BEE FRIENDLY®, et sont engagés à maintenir et développer la ressource mellifère toute l'année sur leurs fermes ;

- La transparence sur les pratiques agricoles, en étant informés en amont de chaque traitement insecticide réalisé sur les parcelles proches des ruchers (exigence obligatoire pour l'obtention du label) ;

- Un échange constructif avec des agriculteurs proactifs pour contribuer à la création d'une dynamique de protection de l'abeille sur le territoire et informations mutuelles sur les métiers de chacun ;

- Donner de la visibilité aux productions respectueuses des abeilles par l'utilisation du logo BEE FRIENDLY® sur les produits qui respectent le référentiel de l'Association, et valoriser auprès des consommateurs et citoyens l'engagement volontaire des producteurs.

AdF : Ce qui est aussi important, c'est que les consommatrices et consommateurs soient informés de ces efforts, comment peuvent-ils le savoir ?

Bertrand AUZERAL : Changer les pratiques demande du temps, et du soutien ! En achetant les produits portant le logo BEE FRIENDLY®, les citoyens choisissent de favoriser les pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs, et envoient aux agriculteurs un signal fort et positif qui les encourage dans leur démarche. Ce soutien leur permet d'aller toujours plus loin dans la préservation des abeilles, d'augmenter les surfaces qu'ils gèrent en respectant les pratiques BEE FRIENDLY® et d'être fiers de leur travail !

AdF : Quels sont les produits qui bénéficient aujourd'hui du label ?

Bertrand AUZERAL : Le cahier des charges BEE FRIENDLY® a historiquement été développé sur la viticulture et l'arboriculture grâce à l'engagement respectivement des Vignerons de Buzet et de la coopérative Limdor, partenaires historiques. Nous continuons le travail de développement des référentiels de bonnes pratiques sur d'autres filières : depuis cette année nous travaillons sur un référentiel pour les cultures annuelles (pomme-de-terre, oignons, blé etc.) et nous lançons le travail sur l'élevage de volailles plein-air (on espère sortir ce référentiel début 2022). Pour les consommateurs, on trouve facilement du vin Bee Friendly® en grande distribution et chez les cavistes et magasins bio, et d'autres produits comme des compotes Andros®, du jus de pommes Cœur de pom®, des fruits et légumes frais dans les Monoprix®. La liste des partenaires du label est régulièrement mise à jour sur le site internet :

www.certifiedbeefriendly.org/lespartenaires

AdF : Merci et bravo Bertrand, à vous et à toute votre équipe. 2021 devrait être une année riche en événements positifs pour BEE FRIENDLY®, sans aucun doute, nous aurons plaisir à vous accueillir à nouveau dans nos pages pour les découvrir !

